

désirés en Grèce s'éleva à 3,000. On s'occupa à Athènes d'un projet de colonisation en faveur de ces émigrés, par lequel on demande du terrain à Laïna de Corinthe; cet proposition sera l'objet de la chambre incessamment.

On s'attendait toujours à Athènes d'un remaniement prochain du ministère, qui amènerait M. Méta à la présidence.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 8 octobre.)

Les gouvernements de France et d'Autriche ont été d'accord pour approuver la conduite tenue à Constantinople par les ambassadeurs des deux pays. On assure qu'ils ont envoyé à Saint-Petersbourg une note collective, et qu'ils ont ajourné leur réponse aux questions posées par les ambassadeurs pour le cas, hautement probable, d'une rupture violente entre la Turquie et la Russie, jusqu'à la réponse que fera le gouvernement russe aux représentations qui lui ont été adressées à l'égard de l'indépendance de la Porte ottomane.

La commission des crédits supplémentaires relatifs aux affaires d'Alsace, n'a pris encore aucune résolution. Elle a tenu une séance importante, et s'est ajournée pour entendre M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de la guerre.

MM. Thiers, Mole et Victor Hugo ont été présentés, dans la séance d'hier, des observations diverses qui indiquent deux camps bien tranchés au sein de la commission. D'après M. Thiers, assure-t-on, le motu proprio du Souverain-Pontife contiendrait tout ce qu'il est possible d'accorder dans la situation présente des choses. D'après M. Victor Hugo, au contraire, la politique gouvernementale devrait se confier à la lettre du président de la république.

On pense que M. Thiers sera nommé rapporteur, M. Mole remplissant déjà les fonctions de président. La commission ne compte que trois membres en opposition avec les idées exprimées par l'ancien ministre : ce sont MM. Victor Hugo, Casimier de Rey et de la Moskowa.

MM. de Tocqueville et Dufaure doivent, dit-on déclarer à la commission chargée d'examiner les crédits relatifs à l'armée d'Italie que la fameuse lettre du président a été écrite en dehors des négociations et qu'elle n'offre pas un texte officiel; de plus, que le gouvernement persistera encore quelques jours à demander de nouvelles garanties au Pape; mais que si ses efforts sont inutiles, il songera à rappeler l'expédition aussitôt que possible.

M. de Montebello a déposé son rapport au nom de la commission chargée de donner avis sur la prise en considération de la proposition de M. de la Mosowa, de Flaviigny, de Bar, Bavoux, etc., tendant à accorder au vice-président de la république un crédit annuel de 350,000 fr. pour frais de logement, d'entretien, d'organe, de son honorable rapporteur, M. Gacé, à la prise en considération du projet.

La commission chargée d'examiner la question de la réforme hypothécaire et du crédit foncier, a terminé la première partie de son travail.

Si nous sommes bien informés, elle a adopté provisoirement les bases suivantes: 1° Suppression des hypothèques orales; transmission des obligations hypothécaires par voie d'endossement sous seing-privé; 2° Faculté de passer en simple brevet les obligations hypothécaires de 1,000 fr. et au-dessous.

S'il en est ainsi, la commission aura résolu implicitement, par cela même le problème du crédit foncier, sans avoir besoin de s'engager dans des solutions chimiques et dangereuses qui ont été proposées.

La situation de la Banque a varié. Nous remarquons toutefois une diminution de près de 2,500,000 fr. dans l'encaisse métallique (Paris et succursales compris). Comme c'est la première fois que cet article présente une diminution, le fait ne laisse pas de mériter une mention particulière.

Le portefeuille a diminué de 2 millions à Paris et augmenté de pareille somme dans les succursales.

Le compte-courant du Trésor a fourni une vingtaine de millions pour la service de la dette, et resté à 52 millions.

Le chiffre des émissions a augmenté de

12 millions à Paris et de 3 millions dans les succursales. C'est encore le service de la rente qui a motivé cet accroissement. La somme des billets en circulation est de 435 millions, c'est-à-dire de 15 millions seulement au-dessous du maximum que lui a fixé le décret du gouvernement provisoire, sous l'empire duquel elle se trouve encore. L'encaisse était de 404 millions, l'écart entre l'argent et les billets est maintenant de 31 millions.

M. Frapoli, ancien envoyé des triumvirs romains près du gouvernement français, qui a refusé de le reconnaître en cette qualité, vient d'être arrêté à son domicile et conduit à la préfecture de police. M. Frapoli était recherché depuis longtemps à l'occasion de l'attentat du 13 juin dernier.

M. Alexandre de Hubner, consul-général d'Autriche à Leipzig, a été nommé ministre plénipotentiaire à Paris. Il remplace M. Louis Thays, qui n'avait que le titre de chargé d'affaires, et qui est envoyé en Suisse comme envoyé extraordinaire. M. Hubner est le fils de ses œuvres. C'est le premier bourgeois que la monarchie autrichienne, depuis qu'elle existe, ait élevé à un poste aussi éminent, sans l'ennobler préalablement.

On parle d'un remaniement dans le personnel des ambassadeurs.

M. de Lacour, qui vient de quitter Vienne, où il était simple chargé d'affaires, serait appelé à un poste important; M. Dubois de Saligny serait remplacé, à la Haye, par M. de Montessus; M. de Moray, ancien ministre plénipotentiaire à Stockholm, rentrerait dans la carrière diplomatique.

Le général Rostolan ne veut point rester à Rome, et nous savons avec quelque certitude qu'il sera rappelé. On lui désigne pour successeur le général Magnan.

On écrit de Toulon, le 3 octobre :

Le bâtiment à vapeur l'Oran, qui a fait le dernier croisière de Tanger à Oran, a rapporté la nouvelle de la conclusion de nos différends avec le Maroc. L'autorité marocaine a accordé les assurances de son amitié et nous a permis d'arborer le pavillon français. L'hôtel du consulat, qui l'arrivé d'un grand bâtiment qui répondra au salut de batteries. On vit que la frégate à hélice l'Oran, qui avait été envoyée à Toulon, fait route directement de notre port pour l'Algérie, où ils doivent être rendus en ce moment. Tout est donc probablement terminé au point de vue de la Méditerranée est partie avant-hier, et elle est en ce moment au mouillage des îles d'Hyères. Les vaisseaux ont franchi le goulet rocailleux par les frégates à vapeur les Desaix et le Comarc.

Les débris de transport, arrivés récemment de Civita-Vecchia, ont apporté une notable partie du matériel de siège de l'armée d'Italie, qui a été jusqu'à présent l'objet de nos vœux et d'un intérêt prochainement restant. Mais il paraît que le personnel des batteries de siège ne restera pas.

La chloéra sévit avec vigueur partout nous. Elle a été jusqu'à présent l'objet de nos vœux et d'un intérêt prochainement restant. Mais il paraît que le personnel des batteries de siège ne restera pas.

On nous annonce de 40 à 50 décès par jour, ce qui est beaucoup pour une population de près de 40,000 âmes.

DIFFÉREND FRANCO-AMÉRICAIN.

Le différend survenu, dit le Journal des Débats, entre le gouvernement de l'Union américaine et le représentant de la France à Washington n'aura pas, selon toute vraisemblance, de conséquences fâcheuses.

« En effet, si nous sommes bien informés, voici la vérité sur cette affaire. Il y a quelque temps déjà qu'il proposa au ministre des États-Unis, M. Gales, de lui remettre le titre de M. de l'Union américaine, ministre plénipotentiaire nommé par le gouvernement provisoire, aurait remis ses pouvoirs à M. de l'Union américaine, M. Buchanan et Clayton, plusieurs notes rédigées par lui et conçues en termes peu diplomatiques. Le général Taylor n'aurait pas été le seul à se livrer à de semblables démarches; il y en a eu d'autres, à qui M. Pousin, ancien négociant envoyé en copie, les aurait trouvées assez convenables, pour avoir pu spontanément le parti non seulement de la France, mais aussi de l'Union américaine à Washington. M. de l'Union américaine a été nommé, et l'ordre de rappel était déjà parti avant même que le gouvernement américain eût songé à se plaindre des procédés et de la correspondance de M. Pousin.

« Voilà ce que nous croyons être la vérité. Si nous donnons plus de détails extraits des journaux anglais ou américains qui ne sont pas entièrement d'accord avec les faits, nous dirons que nous nous sommes informés en France du jour que cette

affaire a pu à l'étranger. Mais nous maintenons nos dires jusqu'à preuve du contraire. »

On lit dans le Courrier des États-Unis :

« Une nouvelle des plus attendues et des plus extraordinaires est venue hier couler une profonde sensation dans notre ville. M. Pousin, ministre de France à Washington, a été prévenu que ses passeports étaient à sa disposition; et d'autres termes, le gouvernement américain a donné son congé au représentant de France. Cette rupture était si impoussée, elle semblait si avoir motivée par la nature des relations qui existent depuis plusieurs années entre les deux gouvernements, que personne ne pouvait s'attendre à la brusquer et à la sévérité avec laquelle le Président. Aussi les conjectures allaient-elles lent train; les uns prétendaient que les objections faites par le gouvernement français à la nomination de M. Rivers étaient le motif du revocato de M. Pousin; d'autres croyaient découvrir des raisons plus directes, plus personnelles, plus intimes même. Mais, qu'il que fut la vérité, il n'est pas moins certain que la nouvelle venue a eu une influence marquée sur les Fonds des États-Unis. Le sixième jour, payable le 1855, a été coté à 100. Le sixième jour, payable le 1855, a été coté à 112 1/2. Le sixième jour, payable le 1855, a été coté à 110 1/2. Une fluctuation aussi forte en baisse était rare depuis quelque temps dans Wall-Street.

« Les causes de la rupture qui est ainsi venue se présenter par surprise ne sont pas entièrement connues à l'heure qu'il est, et, malgré nos renseignements exacts, nous ne pouvons pas préciser sur ce point, elles restent encore de difficilement explicables. Ajoutons qu'elles le paraissent de même au plus intéressé, qui hier encore était le représentant de France à Washington, et qui, à la conduite du gouvernement de Washington à l'égard. Le seul fait qui soit positivement établi, c'est que le ministre de France à Washington a été congédié, et que le gouvernement américain a été obligé de donner différentes explications fournies par les correspondances, c'est que ce congé est la suite de relations fort vives échangées entre MM. Clayton et Pousin. Nous ne sommes pas en mesure de donner les motifs français. Aucune question qui nous passe au travers véritablement nationale ne se trouve, jusqu'à ce moment du moins, engagée dans la déplorable affaire qui nous occupe.

« Malgré l'aspect d'incertitude qui régnerait encore sur cette affaire, quelques uns de nos confrères américains prétendent déjà l'expliquer au sujet de la rupture. Ils prétendent que le premier à annoncer la rupture, ce fut enfin la correspondance suivante :

« Washington, le 12 septembre 1849. « Nos difficultés avec la France deviennent plus sérieuses que ne le sont nos passés. Le ministre américain à Paris, M. Pousin, a été prévenu par le gouvernement de prendre ses passeports. Il y a six semaines, ce ministre adressa à M. Clayton une note dont le titre est étrange, que le général Taylor donna l'ordre de la transmettre au gouvernement français, auquel il fit demander en même temps le rappel immédiat de M. Pousin. Le gouvernement français ne répondit à cette requête, et le ministre de France à Washington ne fut pas en mesure de donner des explications satisfaisantes à sa disposition; et ce dernier en reçut la signification.

ANGLETERRE.

(Londres, 6 octobre.)

Le gouvernement anglais vient d'adresser, au cabinet de Saint-Petersbourg, concernant la demande faite par ce dernier de l'extradition des réfugiés de Vidin, une note qui n'est plus un mystère pour personne.

Cette pièce, communiquée déjà au gouvernement français, et presque même au public, avec une réserve qui n'a pas empêché la preuve d'une détermination inflexible, commence par reconnaître les grands services que la Russie vient de rendre à la paix européenne en prêtant le concours de son armée pour comprimer l'insurrection hongroise, et le droit incontestable qu'elle a d'exiger que les rebelles ne restent pas sur ses frontières sur le territoire de la Turquie. Mais ne se hasarde-t-elle pas à compromettre le fruit de ses efforts et de sa victoire élevant contre les vaincus des réclamations qui blessent tous les principes de l'Europe libérale? Les Anglais, qui ne veulent discuter la question, ne sont pas bien discutables cependant, le gouvernement anglais ne peut pas admettre qu'un plein dix-neuvième siècle, avec les progrès qu'il a faits aujourd'hui la moralité universelle, aucun État puisse jamais exiger de ses voisins l'extradition de personnages politiques qui après la défaite sont venus chercher un asile sur la terre étrangère; elle conclut en exprimant le ferme espoir que ces raisons d'honneur et de générosité trouveront un écho dans le cœur magnanime de l'Empereur des Français, et que le gouvernement anglais déjà sollicité par le Sultan, ne sera pas forcé, par la persistence de ses agens russes à Constantinople, d'aviser aux moyens de maintenir des principes dont la défense importe à ses intérêts politiques et à sa considération dans le monde.

Le gouvernement français a donné jusqu'ici motifs de retentissement que ne l'a fait le ministre présidé par lord John Russell aux démarches qu'il a dû faire de son côté; mais nous sommes persuadés à l'avance qu'il n'a été dans le fond ni moins ferme ni moins résolu.

On écrit de New-York, le 19 septembre, au Morning-Herald :

« Voici des détails concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement et le représentant de France à Washington. Pendant la guerre du Mexique, le ministre de France, établi dans ce pays, acheta une certaine quantité de tabac qui fut saisi, et le ministre de France fut obligé de le restituer, étant la propriété d'un particulier, ne peut

pas être traité comme produit régulier. Le consul Chiles, commandant, ayant été informé de fait, ordonna au ministre de France de le restituer, et de lui rembourser à M. Porte l'argent qu'il avait déboursé. Une commission, composée d'officiers de l'armée, examina solennellement l'affaire et approuva le ministre par le colonel Childs. Cependant, au mois de février dernier, M. Pousin présenta à M. Buchanan, ministre des affaires étrangères, une réclamation pour le remboursement de l'argent qu'il avait déboursé sur la différence entre le prix d'achat du tabac et le prix auquel il aurait été vendu. Une commission d'enquête fut nommée. Le colonel Childs fut nommé le ministre par le colonel Childs, et la réclamation était mal fondée. M. Buchanan quitta le ministère avant que l'affaire fût terminée. M. Clayton, immédiatement après son arrivée à Washington, fut nommé ministre de France, et la commission d'enquête, et, répondant à une Note de M. Pousin, lui déclara qu'aucun indennité ne pouvait être allouée.

« Le major Pousin répondit cette lettre dans les termes les plus hautains, insistant au colonel Childs les motifs les plus ignobles, soutenant qu'il était parti, etc. M. Pousin n'adapalpas à Washington, et le ministre de France, M. Clayton, écrivit que sa présence à Washington était nécessaire. Lorsqu'il se présenta au ministre des affaires étrangères, il fut obligé de donner une autre lettre différente, ou lui laissait le choix de se retirer à son lieu, ou de le modifier, ou enfin de la ministère. Il répondit qu'il était prêt à soutenir ses assertions, et qu'il ne se retirerait pas. M. Clayton n'entendait pas que l'affaire fût discutée, que c'était un point d'étiquette, et qu'il devait ou retirer sa lettre ou la rendre immédiatement. M. Pousin refusa de le faire, et se contenta de dire, que ces expressions les plus offensives qu'elle contenait, plus il la rendit, et l'on eut la difficulté aplinée. Mais bientôt une autre affaire se produisit, et le ministre de France, M. Pousin, exprima des expressions les plus offensives qu'elle contenait, plus il la rendit, et l'on eut la difficulté aplinée. Mais bientôt une autre affaire se produisit, et le ministre de France, M. Pousin, exprima des expressions les plus offensives qu'elle contenait, plus il la rendit, et l'on eut la difficulté aplinée.

« L'officier américain parut à sauver le bâtiment et demanda au capitaine le montant des frais de sauvetage. Le capitaine refusa de payer, et le commandant américain se présenta au ministre de France, et demanda que le ministre de France, M. Clayton, approuvât la conduite du commandant Carpenter. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

« M. Pousin refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni. M. Clayton refusa de le faire, et le commandant Carpenter fut puni.

leur épée. Les soldats reçurent vingt jours de solde, les officiers un mois. Des billets de Kossuth pour une valeur de 800,000 florins seront échangés à la ville de Comorn contre du papier-monnaie autrichien.

« Dans la Gazette de Vienne du 5 octobre on lit ce qui suit :

« Le 3 de ce mois est arrivé le chevalier Joann, secrétaire d'Etat et Conseiller au Ministère des affaires étrangères, le Sardegnais de 60 ans, directeur de 60 inscriptions, d'un million de francs, chacune en capital, sur le 2nd livre de la dette publique de Sardaigne qui, en vertu de l'article additionnel au statut de 1836, le 6 août, avait été remis au gouvernement autrichien pour garantir de l'exactitude du paiement de l'annuité de 600,000 francs par le traité. Les revenus des inscriptions furent gouvernement autrichien à réaliser les obligations provisoires qui lui avaient été remises lors de l'échange des satisfactions. Le Chevalier Joann est chargé en outre, de remplir les fonctions de directeur de la caisse de 60 millions, et d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sardaigne, et de cultiver les relations de l'Empire avec le gouvernement autrichien, et de conclure la paix.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

« Les deux chambres prussiennes ont continué, dans leur séance du 3 octobre, la révision de la charte octroyée. La première chambre a adopté un amendement qui porte jusqu'à un certain point atteinte au principe de la séparation de l'Eglise et l'Etat.

« Berlin, le 5 octobre.

« Le ministre a ajourné la réponse à l'interpellation qui lui a été adressée concernant la commission centrale; mais il a proposé de nouvelles assurances que la Prusse ne se départirait pas de l'état fédéral.

« Le ministre a répondu que le traité commercial entre l'Espagne et la Prusse, et qu'il en a publié le ratification.

PAYS-BAS.

« Le roi a reçu la députation de la 9^e chambre des États-généraux, chargée de lui présenter l'adresse de cette assemblée en réponse au discours du trône. Voici les principaux passages de l'adresse :

« Nous sommes loin de méconnaître le bien qui se manifeste dans l'observation de nos affaires intérieures. Nous ne sommes cependant nous disons, que cette situation a une cause commune, indépendamment des deux tempéraments dont il est pas donné à l'homme de nous garantir, d'entre phénomènes déplorables existent encore (nous inquiétude, et nous font verser des larmes) l'occasion de nos occuper, plus particulièrement que cela ne soit jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

« C'est pour prendre à ces objets intrinsèques, pour régler de nouveau les finances de l'Etat, pour étendre les institutions qu'exige la loi fondamentale modifiée, que nous faisons un appel à notre royauté calme et saine. Mais nous voyons que vous ne trouvez des oreilles et des cœurs attentifs, nous ne sommes cependant nous disons, que cette situation a une cause commune, indépendamment des deux tempéraments dont il est pas donné à l'homme de nous garantir, d'entre phénomènes déplorables existent encore (nous inquiétude, et nous font verser des larmes) l'occasion de nos occuper, plus particulièrement que cela ne soit jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

« C'est pour prendre à ces objets intrinsèques, pour régler de nouveau les finances de l'Etat, pour étendre les institutions qu'exige la loi fondamentale modifiée, que nous faisons un appel à notre royauté calme et saine. Mais nous voyons que vous ne trouvez des oreilles et des cœurs attentifs, nous ne sommes cependant nous disons, que cette situation a une cause commune, indépendamment des deux tempéraments dont il est pas donné à l'homme de nous garantir, d'entre phénomènes déplorables existent encore (nous inquiétude, et nous font verser des larmes) l'occasion de nos occuper, plus particulièrement que cela ne soit jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

« C'est pour prendre à ces objets intrinsèques, pour régler de nouveau les finances de l'Etat, pour étendre les institutions qu'exige la loi fondamentale modifiée, que nous faisons un appel à notre royauté calme et saine. Mais nous voyons que vous ne trouvez des oreilles et des cœurs attentifs, nous ne sommes cependant nous disons, que cette situation a une cause commune, indépendamment des deux tempéraments dont il est pas donné à l'homme de nous garantir, d'entre phénomènes déplorables existent encore (nous inquiétude, et nous font verser des larmes) l'occasion de nos occuper, plus particulièrement que cela ne soit jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

ITALIE.

« La chambre des députés de Turin a dû être dissoute le 4 octobre, à la suite de son refus de voter en entier, le dividende de 15 millions que le ministre pour le paiement du quinquennal de l'indemnisation consentie à l'Autriche.

« Au sujet de l'expulsion des religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la date du 25 septembre, le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux religieux bénédictins du Mont-Cassin, un des plus célèbres couvents de l'Europe, et l'on craint que le con-

AUTRICHE.

« Il est question de la retraite du prince de Schwarzenberg, par suite des dispositions manifestées en haut lieu d'arriver à un arrangement avec les principaux gouvernements de l'Allemagne, et de la conclusion d'un traité de paix, et l'on assure que le baron de Schmerling, ancien président du ministère de l'Archiduc Jean, vice-président de l'Empire, à Francfort, est désigné pour recevoir la mission politique du prince de Schwarzenberg.

« S. M. l'Empereur a ratifié toutes les conditions de la capitulation accordée par le feld-marschal-lieutenant Haynau à la garnison de Comorn.

« La libre évacuation de la forteresse est accordée à toute la garnison; les soldats livrent leurs armes, les officiers conservent